

Seront admissibles comme employés les personnes inscrites aux Centres de main-d'œuvre ou à des bureaux de placement, et elles doivent avoir été sans travail et à la recherche d'un emploi pour au moins huit semaines avant d'avoir été dirigées vers le programme. Ce dernier vise entre autres à favoriser l'embauchage de personnes qui se découragent du fait qu'elles ne peuvent se trouver d'emploi et donc à leur faire regagner confiance en elles-mêmes. Par ailleurs, nous voulons nous assurer que toutes les autres possibilités d'emploi ont été envisagées avant que l'intéressé ne soit dirigé vers ce programme.

L'emploi admissible doit durer au moins trois mois et, à l'heure actuelle, le versement des subventions ne dépassera pas neuf mois. La période de trois à neuf mois a été choisie pour permettre d'offrir à l'employé une période d'emploi assez longue pour qu'il puisse faire valoir ses aptitudes et acquérir de l'expérience à son travail. En même temps, la période de subventions doit être assez longue pour plaire aux employeurs et ainsi obtenir leur participation. Nous estimons qu'un maximum de neuf mois représente le meilleur compromis entre ces objectifs et les coûts du programme. En même temps, la mesure législative permettra d'étendre le maximum à douze mois au besoin.

Il n'y a aucune limite quant au nombre de participants, mais le programme a comme objectif un coût annuel net en termes de recettes d'environ 100 millions de dollars. Nous estimons que cela permettra de fournir des emplois à quelque 50,000 personnes par année.

La durée prévue du programme sera de deux ans et il entrera en vigueur au plus tard le 31 mars ou, comme nous l'espérons, le 1^{er} mars de cette année.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler que le programme de crédits d'impôt à l'emploi représente une contribution supplémentaire spéciale de la part du gouvernement fédéral qui s'ajoute aux nombreux millions de dollars qu'il dépense déjà en création directe d'emplois. Le programme est une nouvelle tentative de création d'emplois du gouvernement fédéral. Nous le surveillerons de près afin de pouvoir déterminer la place qu'il pourra tenir dans notre politique d'emploi. Pour réussir, le programme aura besoin de l'appui enthousiaste du secteur privé, qui se trouvera alors à reconnaître qu'il a lui aussi la responsabilité d'essayer de fournir des emplois aux Canadiens qui ont de la difficulté à en trouver.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en participant au débat de deuxième lecture du bill C-23, j'aimerais d'abord clarifier la position de l'opposition officielle eu égard à cette mesure.

Comme le savent très bien la plupart des députés, nous réclamons du gouvernement depuis un certain temps une mesure de crédits d'impôt à l'emploi et je suis très heureux de voir que le ministre s'est enfin décidé à présenter le bill que nous sommes en train d'étudier. Néanmoins, je signalerai dans mes propos les différences entre le bill C-23 et le programme de crédits d'impôt à l'emploi dont nous aurions espéré voir profiter les Canadiens, surtout ceux qui sont sans emploi.

Impôt sur le revenu—Loi

Je ne puis m'empêcher de signaler le manque impardonnable de souci du gouvernement pour les chômeurs canadiens. Je ne comprends vraiment pas pourquoi le gouvernement n'a pas donné la priorité à ce bill hier. Nous avons dit à de nombreuses reprises, au cours de la période des questions, que si le gouvernement voulait présenter ce bill, nous l'adopterions en une journée, pourvu, évidemment, qu'il soit conforme aux vues exprimées. Mais cela signifiait que nous escomptions que le ministre des Finances (M. Chrétien) serait à sa place pour expliquer la mesure et répondre aux questions qui lui seraient posées à l'étape de l'étude en comité plénier. Pour des raisons qui m'échappent, le gouvernement a décidé de présenter hier, le projet de loi qui replâtre la Commission de lutte contre l'inflation et de passer aujourd'hui au bill C-23. Et voilà qu'on nous dit maintenant que le ministre des Finances, parce qu'il assiste à une conférence, ne peut présenter lui-même le bill à la Chambre en deuxième lecture et consacrer une heure de son temps à répondre aux questions du comité. Je ne pense pas que ce soit un effort considérable pour aider les chômeurs.

Je passe maintenant à une autre question. Hier, répondant à une question de mon chef, le ministre des Finances a dit que si le bill était adopté, le programme serait mis en place le 1^{er} mars. C'était clair. Aujourd'hui, son secrétaire parlementaire, à qui sans doute des fonctionnaires ont remis une note écrite, affirme que ce sera sans doute vers le 1^{er} mars. C'est se moquer du monde. Si nous devons nous contenter d'un ministre des Finances à temps partiel, il faut qu'un membre du gouvernement témoigne de la compassion à l'endroit des chômeurs et s'occupe de faire progresser une loi importante afin qu'elle puisse remédier aux tragiques conséquences du chômage.

Les députés se souviendront qu'au moment même où l'ancien ministre des Finances, le député de Rosedale (M. Macdonald), avait déposé son budget le 31 mars, nous avons dit, dans notre réplique, que le gouvernement devait songer à des crédits d'impôt favorisant l'emploi et qu'il fallait espérer qu'il accepterait la suggestion. En octobre dernier, avant le début de la session, nous avons de nouveau demandé au gouvernement d'annoncer des crédits d'impôt favorisant l'emploi. Le 20 octobre, le ministre des Finances a dit qu'il affecterait 100 millions de dollars à cette fin. Ces atermoiements illustrent combien la foi est faible et vacillante dans les cercles gouvernementaux. Et ce n'est que trois mois plus tard, que nous pouvons enfin prendre connaissance d'une mesure.

● (1532)

Le ministre des Finances n'est pas à la Chambre aujourd'hui même si nous commençons la deuxième lecture du bill et si nous espérons pouvoir passer à l'étude en comité plénier. Je le signale parce qu'il savait déjà hier qu'il assisterait aujourd'hui à la conférence des ministres des Finances. Pourquoi n'a-t-il pas demandé que l'ordre des travaux de la Chambre soit modifié de façon qu'on donne la priorité au bill et qu'il puisse être à la Chambre au moment de son adoption? Le bill aurait pu être adopté hier. L'administration, à laquelle le secrétaire parlementaire a fait allusion, aurait déjà pu tout mettre en place pour que la nouvelle loi soit mise en application au plus tard le 1^{er} mars.